

Registre in-fol de 490 feuillets ; papier vergé ; filigrane : une grappe de raisin. Reliure en peau chamoisée verte.

1649 (1er juin) — 1653 (20 juin). — Fol. 8 v°. Réception comme citoyen d'Antoine Gresly, de Vellefrie. — Serment prêté par Nicolas Raguel reçu maître apothicaire (22 juin). — Fol. 9 v°. Arrivée de M. de Lausanne, commis impérial. La volonté de l'Empereur étant absolument que l'on défère à ses commis la première place, on lui fait dresser une chaire à droite de celle du président (23 juin). — Fol. 10. Procuration générale des citoyens. — Fol. 12 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quantin : mre Antoine Despoutot, Antoine Sauterel, Jean-Julien Blancheteste, Jean Grevillot. — Saint-Pierre : mre Jean François Chandiot, Pierre du Loisy, Jean Jurain, Jean Bouquet. — Champmars : Maurice de Malarmey, sr de Lauray, Jean Babouhot, Jean Barbet, Luc Morel. — Le Bourg : Désiré Clerc, Toussaint Jolyot, Cl. Nicolas. — Baptand : Edme Janneney, Galiot, Laurent Privey, Pierre Coulon » (le reste manque). — Fol. 13. Texte de la commission donnée par l'Empereur à M. de Lausanne et des instructions qui lui ont été remises. — Fol. 16. Réhabilitation solennelle d'Antoine Despoutot, élu dans la bannière Saint-Quentin : on annule toutes les décisions précédemment prises contre lui par les vingt-huit. — Fol. 17 v°. Election de Maurice Malarmey, sr de Loray, comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 19. Election des gouverneurs : « Jacques-Antoine Despoutot, mre Jean-François d'Orival, Thomas Montrivel, mre Pierre-François Henry, mre Jean Garinet, mre Claude-Ambroise Philippe, Claude Chassaignet, mre Marc-Antoine Fluzin, Hugues Belin, mre Claude Pétremand, Jean-Jacques Bouvot, mre Jean-Antoine Tinseau, Daniel La Grandfemme, mre Jean Borrey. » — Fol. 19. Reconduite à son domicile en carrosse de M. de Lausanne, commis impérial, après le dîner qui lui est offert, « après lui avoir fait un million de remerciements des peines qu'il a daigné prendre en cette commission » (27 juin). — Fol. 21-22. Revendication d'une rente due par M. d'Achey : on le portera quitte pour 8000 francs (9-10 juillet). — Fol. 23-25. Accord conclu pour 7000 francs (13-23 juillet). — Fol. 25 v°. Dominique Chassaignet, roi de l'arbalète (27 juillet). — Fol. 27. Traité conclu avec François Perrenot pour l'établissement d'une messagerie entre Besançon et Dijon pour 13 ans. Il pourra tenir « bureau ouvert auquel il puisse recevoir et distribuer les lettres et pacquets ». Il est reçu au nombre des citoyens avec exemption de guet et de garde, sauf en cas de siège et d'éminent péril. Pour le port des paquets il ne pourra exiger plus de 4 sous par livre au dessus de 6 livres, 5 sous par livre au dessous. De Dole à Besançon et réciproquement, le prix sera de 2 sous par livre. Pour l'argent qu'il transmettra à ses risques et périls, le prix sera d'un sou par franc. Une lettre simple de Besançon à Dijon coûtera 3 sous ; les lettres en paquet 6 sous par once. Son messager devra partir au jour désigné, qu'il ait charge ou non (31 juillet). — Fol. 29 v°. Election de François Perrenot, Jean Jurain, Jean Desbiefs et François Desbiefs comme maîtres maçons (18 août). — Fol. 37. Mesures prises par les gouverneurs et vingt-huit pour fournir aux charges de la cité, payer ses dettes et pourvoir aux réparations nécessaires aux murailles et fortifications. Un fermier sera établi qui aura le monopole de la distribution du sel dans la cité. — Un autre fermier sera chargé de la distribution de l'huile et de la chandelle. — Nul ne sera admis citoyen s'il ne paye 300 francs comme droit de réception, à moins qu'il ne soit personnage de haute considération et de naissance illustre. — On recevra des habitants qui jouiront des mêmes prérogatives que les citoyens, hormis le droit de participer aux élections, moyennant 50 francs par an. — Un impôt de 2 sous sera établi sur chaque jeu de cartes fines, et un impôt de 1 sou sur chaque jeu de triailles, avec défense à tous marchands d'en distribuer qui ne soient pas marqués ; un impôt de 10 sous sera mis sur chaque balle de dés. — La douzaine de « balles de parties » se vendra 12 sous et les communes 8 sous, moyennant quoi le maître du tripot devra payer à la cité 30 francs par mois. — Chaque maître de billard paiera 3 francs par mois et « la noroye » 9 francs par an. — Sur chaque pinte de vin qui se vendra et distribuera dans les hôtelleries ou cabarets de la cité, il sera prélevé 2 sous, dont un au profit de la cité, l'autre au profit du cabaretier ou hôtelier. — Sur chaque livre de confiture sèche, dragées, anis et biscuits, impôt de 5 sous — Tous les étrangers paieront pour le bétail qu'ils possèdent dans la cité, 20 sous par mois pour un cheval, 10 sous pour chaque bœuf ou vache — Doublement des gabelles précédemment établies ; élévation du droit de rouage porté à 1 sou pour chaque chariot « à la grande voye » et 1/2 sou pour les autres (17 septembre) — Fol. 41. Injonction faite aux Jésuites d'enseigner la sixième classe dans leur collège (2 octobre). — Réception de François Bouchu, docteur ès droits, comme avocat (4 octobre). — Fol. 43. Amodiation du fermage du sel à Alexandre Clerc au prix de 710 francs pour le reste de l'année (10 octobre). — Fixation du ban des vendanges aux 15 et 16 octobre pour l'archevêque, au 18 octobre pour tous (11 octobre). — Fol. 43 v°-44. Refus du saunier de Salins de livrer du sel au fermier de la cité, prétendant qu'on ne pouvait frapper là-dessus aucune gabelle. — Commis envoyés au baron de Scey et au Parlement pour se plaindre de ce refus (12-14 octobre). — Fol. 46 v°. Réponses bienveillantes du baron de Scey, logé à Scey sur Saône, et du président de Dole aux doléances de la cité : ils feront leur possible pour amener une entente (18 octobre). — Fol. 50. Election de Gabriel Gascon comme maître des apothicaires pour l'année (2 novembre). — Fol. 51 v°. Taxe des vins : les hauts coteaux à 36 florins, les moyens et les bas à 35 florins le muid (11 novembre). — Fol. 53. Service funèbre pour l'impératrice (17 novembre). — Fol. 55. Messe célébrée aux Cordeliers par l'archevêque pour l'impératrice ; harangue funèbre prononcée par Claude Louis Chassaignet (22 novembre). — Fol. 55 v°. Serment prêté par Claude Guilloz, docteur en médecine (23 novembre). — Fol. 56 v°. Permission donnée aux Visitandines d'aller s'établir à La Raye, propriété de Garinet, et d'acheter des immeubles, jardins et vergers voisins pour y construire un monastère (27 novembre). — Fol. 58. Conférence avec l'archevêque pour la sup-

pression des dîmes sur les vendanges (3 décembre). — Fol. 58 v°. Réception de Barthélémy Vautherin comme maître apothicaire (4 décembre). — Fol. 60 v°. En raison de la cherté des grains, interdiction faite à chaque ménage de faire achat de plus de 4 mesures par chaque marché (11 décembre). — Fol. 62 v°. Réforme de la Confrérie de la Croix. Les gouverneurs et vingt-huit assisteront à la procession du jeudi saint avec des sacs suivant l'ancien usage. On admettra dans la confrérie toutes les honnêtes personnes de la ville, hommes ou femmes, et, pour en faciliter l'entrée, le droit d'entrée sera fixé à 30 sous et la cotisation à 5 sous par an (18 décembre). — Fol. 68 v°. Banvin de l'archevêque (5 janvier 1650) — Fol. 71. Continuation des gabelles établies l'an passé, hormis celles sur les cartes, les dés et les confitures qui ont été reconnues de petit profit (14 janvier). — Fol. 74 vo. Statuts de la maîtrise des chapeliers (26 janvier). — Fol. 77. Conflit entre les gouverneurs et les vingt-huit, ces derniers ayant prétendu imposer la cessation de la gabelle du vin (1er février). — Fol. 79. Saisie par les vingt-huit chez le receveur de la gabelle du vin de l'argent provenant dudit impôt. — Les gouverneurs en écriront à l'Empereur. Ordre de restituer les sommes prises chez le receveur (6 février). — Fol. 79 v°. Refus des gouverneurs de siéger au Conseil avec les vingt-huit venus sans y être convoqués — Feu de cheminée en la cuisine de l'hôtel consistorial, à la suite d'un souper fait par les vingt-huit (8 février). — Fol. 80 v°. Doléances des vingt-huit au sujet de « l'aversion » que leur témoignent les gouverneurs. — Les gouverneurs se plaignent à leur tour d'avoir été « griefvement offensés » par les vingt-huit. Exposé de tous les « attentats » commis par les vingt-huit (9 février). — Fol. 83. Décision des gouverneurs d'adresser un mémorial à l'Empereur sur la conduite des vingt-huit (11 février). — Fol. 85. Refus des gouverneurs de convoquer le peuple, comme le demandaient les vingt-huit : le peuple ne pourrait rien décider sur le différend « pour estre inférieur à Messieurs et non supérieur » (19 février). — Fol. 85. Lettre du duc César de Vendôme, datée de Dijon, le 17 février, pour faire savoir qu'il met une armée en campagne afin de châtier quelques rebelles ; si la Franche-Comté donne asile à ces rebelles malgré la neutralité, il devra entrer lui-même dans la province. — Réponse de la cité ; elle ne peut répondre que de ce qui se passe sur son territoire (20 février). — Fol. 87. Remise au trésorier par Toussaint Jolyot des deniers que les vingt-huit lui avaient remis provenant de la gabelle des vins (2 mars). — Fol. 89. Expulsion par les vingt-huit du notable Toussaint Jolyot, coupable d'avoir obéi aux ordonnances des gouverneurs : il est maintenu par ces derniers (11 mars). — Fol. 92. Nouveaux statuts de la maîtrise des chaudronniers (17 mars). — Fol. 93 v°. Réception de Claude Roux comme maître potier d'étain (22 mars). — Fol. 94. Mauvais état du grand Tripot de la ville qui menace ruine : ordre aux propriétaires de le faire recouvrir dans le délai d'un an (23 mars). — Fol. 94 v°. Proposition faite par les gouverneurs, pour faire face aux nécessités publiques, d'abandonner à la ville tout ce qu'ils en peuvent toucher, hormis les pièces d'honneur, pourvu que les vingt-huit en fassent autant (26 mars). — Fol. 97. Serment prêté par Claude François Varin, notaire (7 avril) — Fol. 101. Lettre du sr Tristan l'Hermite en réponse à une lettre des gouverneurs relative à une Académie des sciences qu'il désirait établir dans la cité : il semble douter d'être logé en la tour de Montmartin, puisqu'on y a installé le maître d'escrime et de danse Mandonse. — On lui répondra que la ville tiendra ses engagements à son égard, veillera à son logement et lui fournira quelques meubles (10 mai) — Fol. 101 v°. Serment prêté comme avocat par Augustin Nicolas, docteur ès droits (14 mai), — Fol. 108. Arrivée dans la ville du conseiller Krydelle, commissaire impérial pour les élections, et du baron de Lanans (10 juin). — Fol. 108 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III donnant mission au conseiller Krydelle d'apaiser les différends existant dans la cité entre les gouverneurs et vingt-huit (11 juin). — Fol. 110. Refus des vingt-huit de délibérer avec les gouverneurs au sujet des lettres impériales qui n'auraient dû être ouvertes qu'en leur présence : on en avise le commis impérial (12 juin). — Fol. 112 v°. Echange de protestations courtoises entre les gouverneurs et vingt-huit (23 juin) — Procuration générale des citoyens. — Election des vingt-huit. Les nouveaux élus sont « d'Auxiron, docteur en médecine, Quantin Jacquelin, Jean de la Cour, Louis Syre, Vauderet, Franchet, docteur Bietrix, Nicolas Courvoisier, docteur Morel, Edme Janneney, Beaul ». — Fol. 115. Election de M. de Loray comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs sur l'ordre du commis impérial qui, agissant « vicario nomine Suae Majestatis », déclare que c'est « à lui de commander, aux vingt-huit d'obéir » et prétend que l'élection se fasse sans délai (24 juin). — Fol. 115 v°. Ouverture du coffre pour l'élection des gouverneurs : « Sainct-Quantin : mre Philippe Boitouset, Hugue Belin. — Sainct-Pierre : mre Claude Petremand, mre Claude-Antoine Franchet. — Champmars : Jacques-Antoine Despoutot, Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars. — Le Bourg : mre Claude-Ambroise Philippe, Claude Chassagnet — Baptand : mre Claude Cabet, mre Thomas Varin sr d'Audeux. — Charmont : Jean Jacques Bouvot, mre Pierre-François Chandot — Areine : Thomas Montrivel, mre Marc-Antoine Fluzin » (6 juillet). — Fol. 116-117. Conflit entre les gouverneurs et vingt-huit au sujet du serment : les gouverneurs refusent de le prêter devant les vingt-huit aux conditions fixées par ceux-ci (12-13 juillet). — Fol. 117. Refus des vingt-huit de se rendre à une réunion convoquée à la demande du commis impérial : mécontentement de celui-ci ; après une nouvelle tentative vaine pour réunir les vingt-huit, il fait prêter serment aux gouverneurs entre ses mains, en présence d'une soixantaine de témoins, dont Claude de Lisola, ancien co-gouverneur, le comte de Rossillon, le curé de St-Pierre, Pierre Roz, etc. (14 juillet). — Fol. 118 v°. Serment prêté comme avocat par Claude-Louis Chassagnet, docteur ès droits (15 juillet). — Fol. 119. Fixation du prix dn blé à 5 francs 8 gros l'émine (18 juillet). — Fol. 119 v° 122 v°. Nouvelle tentative d'accord entre les gouverneurs et vingt-huit faite par le commis impérial. — Les vingt-huit ne veulent reconnaître aux gouverneurs la qualité de gouverneurs

légitimes mais seulement celle de gouverneurs élus et ne consentent à traiter avec eux que de particuliers à particuliers. Dans ces conditions les gouverneurs estiment tout accord impossible (20-23 juillet). — Fol. 123 v°. Réunion des gouverneurs et anciens gouverneurs pour la rédaction d'un manifeste destiné à éclairer le peuple ; ce manifeste sera adressé à l'Empereur (25 juillet). — Fol. 124. Convocation de citoyens pour la signature du manifeste ; protestation des vingt-huit contre cette convocation (27 juillet). — Fol. 124 v°. Offre de l'archevêque de servir de médiateur entre les gouverneurs et les vingt-huit (28 juillet). — Fol. 125. Edit des gouverneurs pour protester auprès du peuple contre l'intention que leur prêtaient les vingt-huit de violer les priviléges et droits des citoyens. — Cet édit ayant été arraché par les vingt-huit des mains du publicateur des édits, ordre au syndic d'informer contre cet attentat (2 août). — Fol. 126 v°. Echec de la tentative de médiation de l'archevêque (3 août). — Fol. 127. Déclaration affichée du commis impérial Krydelle, portant que, s'il n'a pu résoudre complètement les difficultés soulevées entre les vingt-huit et les gouverneurs, du moins ces derniers qui ont prêté serment entre leurs mains doivent être considérés comme magistrats légitimes et obéis comme tels. — Fol. 128. Plaintes des gouverneurs contre un placard injurieux et calomnieux des vingt-huit (7 août). — Fol. 128. Prestation de serment comme avocat par Charles Bouvet, docteur ès droits (9 août). — Fol. 129 v°. Départ du commis impérial Krydelle (18 août). — Fol. 131 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 4 francs 2 gros l'émine (2 septembre). — Fol. 133 v°. Refus des vingt-huit de répondre à une convocation des gouverneurs qu'ils ne considèrent pas comme légitimement en fonctions (17 septembre). — Fol. 135 v°. Violences exercées par le sr de Loray, président des vingt-huit, et plusieurs de ceux-ci contre les sergents qui allaient assigner les détenteurs des mille écus retirés par les vingt-huit des mains de Jean Libry et appartenant à la ville. — Ordre aux syndics d'informer (30 septembre). — Fol. 139 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III, datées de Vienne le 19 septembre aux gouverneurs et vingt-huit approuvant la conduite du commissaire impérial dans l'affaire de l'élection. — Les vingt-huit, sauf le président, assistent à la lecture de ces lettres, mais Despoutot spécifie que ce n'est là qu'un acte de déférence envers Sa Majesté (26 octobre). — Fol. 141 v°. Nouvelles lettres impériales aux gouverneurs et vingt-huit, datées du 3 octobre, enjoignant aux gouverneurs de ne pas priver les vingt-huit des moyens de défendre leur cause, et aux vingt-huit de reconnaître les gouverneurs installés par son commis et confirmés par lui. — Sommation des gouverneurs aux vingt-huit de leur remettre les clefs du trésor (9 novembre). — Fol. 143 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 68 florins, les moyens et les bas à 67 florins le muid (11 novembre). — Fol. 144. Accusation d'inceste portée contre la fille d'un soldat de la garnison ; elle proteste de son innocence mais offre de payer une somme à la cité pour éviter les longueurs du procès. Attendu la difficulté de faire la preuve de l'accusation, on accepte le versement par elle de 40 pistoles, mais elle sera bannie de la cité pour deux ans (14 novembre). — Fol. 144 v°. Restitution d'un dépôt fait dans le trésor par le marquis de Baden en 1634 (15 novembre). — Fol. 146 v°. Réception de Jean Claude Perrenot comme notaire impérial (29 novembre). — Fol. 147. Désignation d'Antoine de Loisy comme chef de la maîtrise des orfèvres pour l'année (2 décembre). — Fol. 155. Réunion des gouverneurs et vingt-huit pour décider si l'on continuerait les gabelles établies pour l'extinction des dettes de la cité : on montrera aux vingt-huit l'état des comptes (29 décembre). — Fol. 156. Décision des gouverneurs et vingt-huit de continuer les gabelles pour cette année sans tirer à conséquence (3 janvier 1651). — Fol. 157 v°. Banvin de l'archevêque (5 janvier). — Fol. 158-160. Lettres de l'empereur citant les vingt-huit, à la requête des gouverneurs, au sujet des violences exercées contre les sergents. Colère des vingt-huit qui somment les gouverneurs de leur accorder des deniers pour aller se défendre en Cour des accusations portées contre eux (11-18 janvier). — Fol. 163 v°. Départ de M. de Loray pour Vienne où il va répondre à la citation faite pour les violences sur les sergents (3 février). — Fol. 164. Décision des gouverneurs et anciens gouverneurs d'envoyer à Vienne Jean-Jacques Bouvet pour réfuter les calomnies que pourrait semer contre eux M. de Loray (4 février). — Fol. 167. Demande d'argent pris sur les deniers publics faite par les vingt-huit pour le voyage de M. de Loray, puisque les gouverneurs envoient à Vienne un commis aux frais de la cité. — Réception comme citoyens de Claude et Nicolas Fournier, conseillers du duc de Lorraine (18 février). — Fol. 175. Visite et présent au marquis de Listenois, de passage dans la cité (12 avril). — Fol. 175 v°. Réception comme citoyen de noble Hyacinthe de Belot (14 avril). — Fol. 176 v°. Serment prêté par Jean-Baptiste Clément comme notaire impérial (18 avril). — Fol. 177. Fixation du prix du blé à 4 francs 10 gros l'émine (27 avril). — Fol. 177 v°. Visite et présent à l'abbé de Citeaux arrivé dans la cité (27 avril). — Fol. 181. Serment prêté par Jean Hérard Vuillard, notaire impérial (13 mai). — Fol. 187. Etablissement d'un impôt sur les marchands de bière (3 juin). — Fol. 189 v°. Arrivée de M. de Broissia, procureur général du Parlement de Dole qui demande de pouvoir dresser des informations dans la cité au sujet de l'assassinat du marquis de Listenois tué sur la place d'Ornans à coups d'arquebuse : on lui refuse cette permission parce qu'il ne veut pas qu'un des gouverneurs lui soit adjoint pour l'enquête. — Dénonciation par le procureur général d'un gentilhomme se trouvant dans la cité, où il se dit gouverneur du marquis de Varambon, et qui serait accusé d'entretenir des intelligences avec la France et notamment avec le cardinal Mazarin : on fera sortir ce gentilhomme de la cité mais avec égards en considération du marquis de Varambon chez qui il demeure. — Visite de condoléances à la marquise de Listenois et au baron de Scey pour la mort de leur fils et cousin (11 juin). — Fol. 191 v°. Retour de Vienne de Jean-Jacques Bouvet qui rend compte de sa commission (17 juin). — Fol. 194. Echange de paroles courtoises entre les gouverneurs et les vingt-huit à la veille de l'élection (23 juin). — Lacune dans le registre entre le 23 juin et le 17 juillet ; deux feuillets ont été

coupés. Dans son Histoire de Besançon (B. Bes. Ms 1007, f° 616 v°) le P. Prost écrit : « Les vingt-huit s'obstinèrent en 1651 à faire prêter aux gouverneurs le serment qu'ils exigeaient d'eux et les gouverneurs refusèrent constamment de le faire. C'est ce qui les obligea à envoyer les uns et les autres leurs députés à Sa Majesté Impériale. M. de Loray, comte de Roussillon, député des vingt-huit, trouva un meilleur accueil que celui des gouverneurs ; il obtint tout ce qu'il voulut et retourna à Besançon la veille de l'élection, dans laquelle tous les vingt-huit furent confirmés et tous les gouverneurs déposés ». — Fol. 195. Noms des quatorze nouveaux gouverneurs : « Guillaume Puldey, mre Jean-Baptiste Varin, sr de Noidans, mre Jacques-François Guybourg, mre Antoine Papay, mre Claude-François du Chasne, mre François Bietrix, mre Aug. Nicolas, mre Valentin Millot, Claude Estienne Beauld, Pierre-Antoine Roy, Jean Paris, Jean Clément, Jean-Julien Blancheteste ». Le quatorzième élu fut de Lisola qui était à Vienne (17 juillet). — Fol. 200. Fixation du prix du blé des greniers à cinq francs deux gros la mesure (17 août). — Fol. 201. Edit contre les accapareurs de grains (19 août). — Fol. 204 v°. Edit du Parlement du 16 août portant modération des arrérages échus depuis la guerre, c'est-à-dire depuis le 27 mai 1636, jour où commença le siège de Dole, jusqu'au 27 mai 1646. — Fol. 205. Ordre au secrétaire de donner copie aux vingt-huit de la lettre écrite par les gouverneurs de l'année précédente au marquis de Lullin contre les vingt-huit (29 août). — Fol. 206 v°. Protestation des gouverneurs et vingt-huit contre l'édit du Parlement du 16 août (31 août). — Fol. 209. Visite des officines d'apothicaires par le co-gouverneur Millot et le médecin d'Auxiron (6 septembre). — Fol. 210. Fixation du prix du blé des greniers à 5 francs 8 gros la mesure (9 septembre). — Fol. 210. Amende infligée à François Guerin, peintre, citoyen (11 septembre). — Fol. 213. Edit interdisant la sortie des mousquets de la cité à qui que ce soit (18 septembre). — Fol. 215 v°. Autorisation de laisser entrer cette année du gamey dans la cité en raison de la stérilité des vignes. — Permission de tirer du vin des provinces voisines à condition de payer 1/2 pistole par chariot. — Fixation du ban des vendanges aux 29 et 30 septembre pour l'archevêque, au 2 octobre pour les autres citoyens (23 septembre). — Fol. 216. Plaintes du Parlement de Dijon de ce que des armes et munitions tirées de Besançon ont été introduites à Bellegarde contre le roi de France. — La cité n'y est pour rien, mais on renouvellera l'édit prohibant la sortie des armes (25 septembre). — Fol. 222. Plainte adressée par le maître du St-Esprit de ce que, « au pas de l'archevêque » on a déposé un chariot de vendange de l'hôpital, malgré le mandement de garde accordé par la cité. Information faite sur cet attentat (5-6 octobre). — Fol. 223. Fixation du prix du blé des greniers à 6 francs la mesure (7 octobre). — Fol. 223-226. Conférences entre les commis de la cité et ceux de l'archevêque au sujet de l'affaire du maître du St-Esprit (9-12 octobre). — Fol. 227. Mauvais état des bâtiments de l'hôpital St-Jacques (14 octobre). — Fol. 228. Informations au sujet de levées de soldats faites dans la cité par le chevalier de Moiron, contrairement aux édits (19 octobre). — Fol. 230 v°. Statuts de la maîtrise des potiers d'étain (24 octobre). — Fol. 233. Attaque du maître du St-Esprit : les commis de l'archevêque offrant de rembourser le prix de la vendange dérobée entre les mains d'un tiers, les gouverneurs entendent que cette vendange ou le prix en soient restitués au maître du St-Esprit lui-même (25 octobre). — Fol. 234. Aliénation pour 600 francs de la place de la première arcade étant sur le pont à main droite. — Vente du métal d'une pièce de canon récemment éclatée. — Décision portant que la suspension de barre des dettes des étrangers pour chaque foire durera du dimanche à midi au samedi suivant inclusivement (27 octobre). — Fol. 235. Cas de peste à Salins (31 octobre). — Fol. 235. Ordre à Jean Mauris Euvrard, amodiateur du droit de la vente du sel, de délivrer aux gouverneurs, vingt-huit et officiers la quantité de sel qui se donne ordinairement la veille de la Toussaint (1er novembre). — Visite et présent de vin d'honneur au fils du comte de « Veisenwolf, président de la Chambre et conseiller secret de Sa Majesté Impériale » arrivé dans la cité (5 novembre). — Fol. 237 v°. Refus de toute négociation avec l'archevêque avant restitution de la vendange dérobée au maître du St-Esprit (7 novembre). — Fol. 239 v°. Taxe du vin, les hauts coteaux à 80 florins, les moyens et les bas à 84 florins le muid (11 novembre). — Fol. 240 v°. Lettre du marquis de Castel Rodrigo témoignant sa satisfaction de l'accord qui règne entre les gouverneurs et vingt-huit. — Fol. 241. Avis du projet d'échange entre l'empereur et le roi d'Espagne de Besançon contre Frankenthal. — Lettre du co-gouverneur de Lisola et de Viso, agent en Cour d'Empire, au sujet de l'approbation par l'Empereur de ce qui s'est fait entre les gouverneurs et vingt-huit depuis la dernière élection (15 novembre). — Fol. 250 v°. Retour de l'archevêque absent de la cité depuis 6 ou 7 mois. Comme les difficultés survenues ne sont que le fait de ses officiers, on tirera le canon en son honneur et deux escadres iront le recevoir à la porte de la cité (18 décembre). — Fol. 255 v°. Banvin de l'archevêque (5 janvier 1652). — Fol. 256 v°. Levée de soldats pour la garde de la cité : on choisira moitié de citoyens, moitié d'étrangers (9 janvier). — Fol. 259. Serment prêté comme avocat par Jean-Baptiste Mareschal, docteur ès droits (15 janvier). — Fol. 260. Lettres du magistrat de Dole pour aviser du projet de « redresser le pont sur des piles de pierre » et demander d'en prévenir les ouvriers de la ville qui voudraient entreprendre cet ouvrage (20 janvier). — Fol. 263 v°. Confiscation des biens de Claude Rouselle, citoyen, orfèvre, demeurant à Paris, « convaincu de crime de lèse-majesté divine pour abjuration qu'il a fait de la foi catholique, apostolique et romaine » (1er février). — Fol. 264 v°. Protestations du Chapitre contre l'édit interdisant l'entrée de grains dans la cité sans un billet signé du président des gouverneurs, et contre l'édit prohibant l'achat ou la vente de sel en dehors des fermiers ou amodiateurs du droit (6 février). — Fol. 265 v°. Réponse des gouverneurs : ces édits ne sont en rien contraires aux immunités du Chapitre (7 février). — Fol. 267 v°. Levée de 60 soldats pour la garde de la cité (15 février). — Fol. 268 v°. Lettre du co-gouverneur Lisola datée

de Strasbourg le 18 janvier, présentée par son neveu Pierre Ignace de Lisola : celui-ci avertit que l'Empereur et le roi d'Espagne sont absolument résolus à l'échange de Besançon contre Frankenthal et que les conditions en sont arrêtées. Il ne reste plus à trouver que les voies et moyens pour parvenir à l'exécution, ce qui sera résolu à la diète de Ratisbonne convoquée pour septembre prochain. Lisola offre ses services à la cité en raison de l'accès qu'il a auprès de l'ambassadeur d'Espagne et des principaux ministres de la Cour impériale. Si les gouverneurs jugent à propos de former quelque opposition à cet échange ou de faire quelques remontrances, il s'en chargera si on lui envoie des pouvoirs et de l'argent pour subvenir aux frais. Il demande que, si on lui donne une procuration, on y insère le pouvoir de substituer un autre à sa place, car il ne pourra probablement pas se trouver à la diète. — On répondra à Lisola en le remerciant de ses offres, mais la cité ne peut croire que l'on puisse conclure cette affaire sans l'entendre et sans lui en donner avis. Lisola devant venir dans la cité dans deux mois, on en conférera avec lui. — Vente au profit de la cité comme épave d'un cheval abandonné (17 février). — Fol. 270. Entente entre les gouverneurs et vingt-huit afin d'obtenir en Allemagne la ratification des traités et accords intervenus entre les deux compagnies (20 février). — Fol. 274. Requête du secrétaire Bouvot tendant à faire écarter comme suspect Antoine Despoutot, l'un des vingt-huit, dans toutes les affaires le concernant ; cette requête est rejetée (13 mars). — Fol. 275. Serment prêté comme avocat par Jacques Privey, citoyen (18 mars). — Fol. 278. Informations contre l'apothicaire Souquet accusé de vente de cantharides et autres drogues, contrairement aux ordonnances du métier (8 avril). — Fol. 283. Ouverture du jubilé concédé à la cité et à tout le diocèse à la demande de l'archevêque (27 avril). — Fol. 283 v°. Visite et présent à M. de Lisola arrivé depuis quelques jours dans la cité (6 mai). — Fol. 287. Arrivée dans la cité de la comtesse d'Harcourt (29 mai). — Fol. 290. Décision portant qu'à la prochaine élection, nul ne pourra être élu s'il n'a rempli dans son escadre les devoirs de la garde et supporté les autres charges des citoyens, excepté les exemptés légitimes. — Fol. 290 v°. Réception comme avocat de Jean-Antoine Boisot, docteur ès droits (10 juin). — Fol. 292. Serment prêté par Lisola comme co-gouverneur (17 juin). — Fol. 294 v°. Précautions militaires prises pour empêcher toute violence aux prochaines élections de la part de « plusieurs particuliers haineux du magistrat de la présente année ». Le comte de Roussillon est désigné comme le chef de la garde (22 juin). — Fol. 298. Procuration générale des habitants. — Fol. 300. Election des vingt-huit : « Saint-Quantin : mre Symon Buzon, sr d'Auxon, Symon Perrin, Antoine Sauterel, Jean Grevillot. — Saint-Pierre : mre Ferdinand Bouvot, Claude Boizot, Nicolas Grandmougin, Jean Bouquet. — Champmars : Mauris de Malarmey, sieur de Lauray, mre Pierre Matthieu d'Auxiron, Luc Morel, Jean Barbet. — Le Bourg : Luc Mareschal, Désiré Clerc, François Perrenot, Claude Nicolas. — Battand : Laurent Privey, Edme Janneney, Antoine Bernard, Nicolas Crevoisier. — Charmont : mre Jean-Claude Cabet, Louys Baptiste Mareschal, Etienne Quinternet, Antoine Morel. — Areine : Louys Syre, François Chevalier, François Dolan, Alexandre La Grandfemme. ». — Fol. 300 v°. Election de Malarmey, sieur de Loray, comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 302. Election des gouverneurs : « Saint-Quantin : Hugue Belin, mre Symon Buzon, sieur d'Auxon. — Saint-Pierre : mre Pierre-François Henry, Claude Boizot. — Champmars : Thomas Montrivel, mre Estienne Mareschal. — Le Bourg : mre Jean-Claude Petremand, mre Claude-Antoine Reud. — Baptand : mre Claude-Ambroise Philippe, mre Jean Borrey. — Charmont : Jean-Jacques Bouvot, Jean-Antoine Tinseau. — Areine : mre Jean-Baptiste Varin, sieur de Noidans, mre Augustin Nicolas » (7 juillet). — Fol. 303. Requête du secrétaire Bouvot afin que soit révoquée la commission donnée au greffier Billerez de le suppléer en cas de maladie et que cette commission soit confiée à son frère. — Il demande également de pouvoir exiger un écu d'or pour chaque lettre de citoyen et non un écu de 3 francs comme on l'y avait réduit l'an passé. — Il est fait droit à toutes ses demandes (10 juillet). — Fol. 304 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 5 francs 2 gros (12 juillet). — Fol. 307 v°. Autorisation donnée aux Annonciades de se loger « au meix de Gorrevaux », à elles appartenant, n'ayant pu trouver de place commode au-delà du pont où elles devraient s'établir d'après leur traité d'admission (20 juillet). — Fol. 308 v°. Liberté accordée aux confrères de la Croix de choisir eux-mêmes leur prieur (24 juillet). — Fol. 310. Billets affichés pour désabuser le peuple qui croyait que l'état des finances permettait de rembourser les dettes de la cité : en réalité le trésor est vide, et on fera des informations contre ceux qui ont répandu ces bruits dans le peuple. — Fol. 310 v°. Ordre de brûler les informations faites jadis au sujet de violences exercées sur des sergents par quelques-uns des vingt-huit (27 juillet). — Fol. 312. Edit interdisant l'entrée dans la cité du vin de France qui est « frelaté et dommageable à la santé ». — Ordre de rechercher les anciens édits de la cité, de les grouper et d'en faire imprimer un recueil (2 août). — Fol. 312 v°. Réception de Thomas Nepveu comme notaire impérial (3 août). — Fol. 314. Fabrique de demi-pistoles au coin de la cité pour faciliter le commerce (9 août). — Fixation du prix du blé des greniers à 4 francs (12 août). — Fol. 315 v°. Admission de Claude-Etienne Morel comme maître chirurgien, à condition qu'il n'exercera pas sa profession sans l'assistance d'un autre maître (19 août). — Fol. 317. Informations dressées contre Antoine Despoutot : ordre de se saisir de sa personne mort ou vif « pour avoir heu intelligences avec les ennemis de l'estat, pour répondre des battures et oultrages inferez à la personne de damoiselle Antoinette Chifflet, sa mère, de prévarication, monopole et péculat, port d'armes prohibez, infraction de sauvegarde de Sa Majesté Impériale et de messieurs, aggression avec armes à feu à la personne de Nicolas Recy, orfeuvre citoyen, injures au magistrat et à la personne de ladite damoiselle sa mère, indehues sollicitations contre le bien public, peculats, crimes et délitcs » (28 août). — Fol. 317. Approbation par l'unanimité des vingt-huit de l'incarcération de Despoutot (30 août). — Fol. 318. Fixation du prix dû blé des

greniers à 3 francs 1/2 (31 août). — Fol. 319. Prétention des vingt-huit d'être tenus au courant de la procédure de l'affaire Despoutot (7 septembre). — Fol. 321. Arrivée de bétail venant de Bellegarde pour être vendu dans la cité : ordre de le renvoyer en raison des inconvénients qui pourraient en résulter (13 septembre). — Fol. 322. Remontrances des vingt-huit qui demandent qu'on hâte le jugement de Despoutot, détenu depuis vingt-et-un jours. — La faute du retard incombe à Despoutot lui-même qui présente requêtes sur requêtes pour suspecter presque tous ses juges (18 septembre) — Fol. 324. Décision des gouverneurs et vingt-huit portant qu'en présence du grand nombre de gouverneurs (12 sur 14) et de vingt-huit récusés comme suspects, il y a lieu de renvoyer le procès de Despoutot devant un conseil neutre (24 septembre). — Fol. 325 v°. Fixation du ban des vendanges au lundi 7 octobre (27 septembre). — Fol. 329 v°. Décision portant que les anciens gouverneurs qui tiennent boutique ou exercent des professions mécaniques ne pourront siéger au Conseil. — Examen des titres et papiers de la cité afin de dresser les instructions nécessaires relativement au projet d'échange de Besançon contre Frankenthal (22 octobre). — Fol. 332. Offre d'un « certain personnage d'Auxonne » de rendre le Doubs navigable de Dole à Besançon : on entendra volontiers ses propositions (4 novembre). — Fol. 333 v°-336. Procès criminel de Despoutot : le conseil neutre composé du conseiller Terrier et des avocats Camus et Richardot a conclu au renvoi de Despoutot devant l'une des trois justices de la cité pour y être jugé au criminel (8 novembre). — Fol. 336. Renvoi du procès de Despoutot devant Thomas Varin, sr d'Au deux, juge en la cour de mairie (9 novembre). — Fol. 337. Taxe des vins, les hauts coteaux à 48 florins, les moyens et les bas à 47 florins le muid (11 novembre). — Fol. 338. Te Deum pour les victoires du roi d'Espagne : prise de Gravelines, Dunkerque, Casal et Barcelone. — Fol. 338. Plainte d'acquisition de beaucoup d'immeubles et de fonds par des religieux, contrairement à leur traité d'admission dans la cité (15 novembre). — Fol. 339. Lettre du duc d'Epernon, datée de Dijon le 14 novembre 1652, protestant de son désir de conserver la neutralité : il a été obligé de prendre quelques mesures pour empêcher l'envoi de marchandises de contrebande à Bellegarde (20 novembre). — Fol. 340. Lettre au Parlement de Dole pour protester contre l'excès de valeur des écus de France qui étaient à 5 francs (23 novembre). — Fol. 340 v°. Projet de rachat des dîmes de l'archevêque (26 novembre). — Fol. 341. Querelle survenue dans le Tripot entre le baron de Soye, l'abbé de Bellevaux, le baron de Montaigu et le sieur de Granvelle : on leur impose arrêt dans leur domicile (2 décembre). — Commis envoyés pour les mettre d'accord (3 décembre). — Fol. 342. Refus du baron de Soye, de l'abbé de Bellevaux et du baron de Montaigu de tenir arrêt, comme n'étant pas soumis à la juridiction de la cité. — Garde mise au logis du baron de Montaigu (4 décembre). — Fol. 344. Levée de l'arrêt de M. de Montaigu à condition que lui et le sieur de Granvelle cesseront de s'insulter, à peine de mille livres d'amende (11 décembre). — Fol. 349 v°. Banyin de l'archevêque (3 janvier 1653). — Fol. 350 v°. Requête respectueuse d'Antoine Despoutot demandant à être élargi de prison, à charge de se représenter à la première réquisition ; appointement de ses parents appuyant sa requête. — Contre-requête du syndic Verny réclamant auparavant réparation des injures personnelles que lui a adressées Despoutot ; déclaration de ce dernier affirmant qu'il n'a eu nullement l'intention d'offenser le syndic. — Décision des gouverneurs et vingt-huit portant, qu'en considération de ses parents, Despoutot sera renvoyé de la cause, moyennant dépens et jusqu'à rappel (10 janvier). — Fol. 353. A la demande des vingt-huit, Despoutot sera dispensé du paiement des dépens (14 janvier). — Fol. 354 v°. Mise en liberté de Despoutot (17 janvier). — Fol. 355. Plantation de « tillets » à Chamars pour l'embellissement de la promenade, du consentement de l'archevêque (23 janvier). — Fol. 355 v°. Proposition d'un maître écuyer, nommé Dorival, de venir s'établir à Besançon pour y enseigner son art. Avis favorable ; s'il accepte, on lui fournira un logement à l'hôtel Montmartin pour ses exercices, avec vingt pistoles pour son établissement et exemption de guet et de garde (25 janvier). — Fol. 357. Fixation du prix du blé à 34 gros la mesure (31 janvier). — Fol. 361 v°. Querelle survenue entre Luc Mareschal, l'un des vingt-huit, et Pierre-Antoine Varin : ordre à tous deux de tenir arrêt en leur logis (26 février). — Fol. 364. Vin d'honneur envoyé au fils du comte d'Harcourt, arrivé dans la cité (7 mars). — Fol. 366 v°. Réception d'Etienne Billerez le jeune comme notaire impérial (22 mars). — Fol. 369 v°. Arrivée prochaine dans la cité du comte de Lamberg allant en Espagne comme ambassadeur d'Empire : honneurs à lui rendre (12 avril). — Fol. 370. Réception de Nicolas Mancenans comme notaire impérial. — Visite au comte de Lamberg ; on lui fait présent de grands et petits pots de vin et d'avoine ; on offre des confitures à sa femme (16 avril). — Fol. 370 v°. Serment comme avocat de François Reud, docteur ès droits (17 avril). — Fol. 371 v°. Remise à neuf des affûts des canons placés sur les murailles (25 avril). — Fol. 372 v°. Préparatifs militaires au voisinage du pays : mesures de garde (2 mai). — Fol. 374 v°. Bruits de guerre : des nouvelles de Paris font craindre une attaque sur Besançon ou sur Salins. — Nomination d'un conseil de guerre (10 mai). — Fol. 375. Lettres adressées par le duc d'Epernon au baron de Scey l'avertissant qu'il avait ordre d'assiéger Bellegarde, mais que la Comté n'avait rien à craindre. Il demande seulement qu'on ne donne pas assistance aux assiégés (12 mai). — Fol. 376. Serment prêté comme avocat par Luc Marquis, docteur ès droits (14 mai). — Fol. 377. Offre du baron de Scey de fournir six cents hommes pour la garde de la cité pendant la prochaine foire et l'ostension du Saint-Suaire : on le remercie (18 mai). — Fol. 378. Dédoublement de la garde et mesures de police prises à cette occasion (23 mai). — Fol. 381. Décès en une hôtellerie d'un prêtre étranger, lorrain de nation ; ses biens sont confisqués en aubaine (4 juin). — Fol. 382 v°. Nouvelle de la prise de Bellegarde par les Français : M. de Bouleville, qui y commandait pour le prince de Condé, a été autorisé à en sortir avec la garnison « tambour battant, mesche allumée, avec armes et

bagages ». — Ordre de redoubler les mesures de garde (8 juin). — Fol. 385 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 27 gros la mesure. — Arrestation d'un prêtre de mauvaise vie (17 juin). — Fol. 386. Nouvelle de l'élection du roi de Hongrie, fils de l'Empereur, comme roi des Romains. Réjouissances publiques en son honneur. Texte de l'inscription apposée par le secrétaire sur la porte de l'Hôtel-de-Ville : FERDINANDO III AUSTRIACO, etc. (18 juin). — Fol. 387 v°. Texte des articles votés par les vingt-huit le 10 juillet 1652.